

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



**SAO TOMÉ & PRINCIPE - PROROGATION DE LA PERIODE
INTERIMAIRE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE
EN FAVEUR DES PPTE**

NOTE D'INFORMATION SUR LA PROROGATION DE LA PERIODE INTERIMAIRE EN FAVEUR DE SAO TOMÉ & PRINCIPE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCÉE

I. INTRODUCTION

1.1 L'objectif de ce document est de soumettre une note d'information aux Conseils d'administration du Groupe de la Banque sur la prorogation de la période de l'allégement intérimaire de la dette accordée à Sao Tomé & Principe (STP) à compter du 1^{er} janvier 2007 dans le cadre de l'initiative PPTE. Cette note s'appuie sur les résolutions des Conseils du Groupe de la Banque du 29 juin 2005 relatives à la provision sur la prorogation de l'allégement de dette des pays bénéficiaires de cette initiative¹.

1.2 Dans ce cadre, la section 2 de ce document résume les récents développements du contexte politique et socio-économique de STP. La section 3 examine la prorogation de la période intérimaire du pays et les modalités de financement. La section 4 présente les conclusions de la note d'information.

II. RECENTS DEVELOPPEMENTS POLITIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

2.1 Le Document de Stratégie par Pays Axé sur les Résultats de STP approuvé par les Conseils d'administration de la Banque le 19 octobre 2005 donne un large aperçu des récents développements politiques et socio-économiques². Cette section donne les points saillants des évènements socio-politiques et économiques qui ont récemment affecté le pays.

2.2 **Contexte politique** : Depuis l'indépendance en 1975 jusqu'en 1991, Sao Tomé et Principe était sous régime socialiste avec un parti-unique. La libéralisation de l'économie et le multipartisme ont été introduits en 1987, puis en 1991, du fait des perturbations politiques et des changements fréquents de Gouvernement. Depuis 2004, le Gouvernement a été remanié à quatre reprises, en mars et en septembre 2004, en juin 2005, et plus récemment en avril 2006 suite aux élections législatives. La réélection du Président en juillet 2006 devrait permettre de rétablir une meilleure stabilité politique, en mettant fin aux tensions récurrentes qui ont marqué ces dernières années.

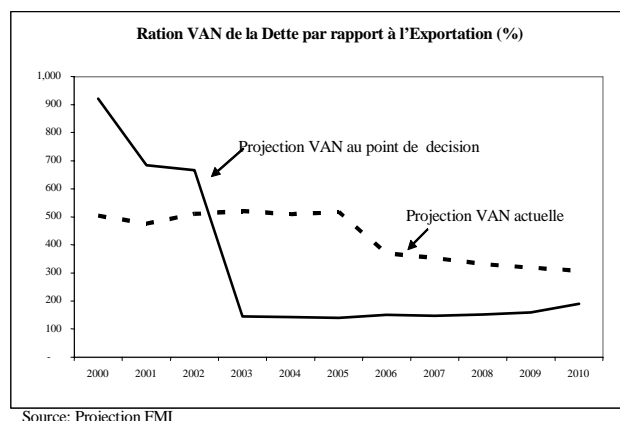
2.3 **Contexte social** : La population est estimée à environ 140.000 habitants. Les principaux indicateurs sociaux se caractérisent par : (i) la part de la population pauvre, en constante augmentation, qui atteint 54% au niveau national, et 65% dans le milieu rural ; (ii) une espérance de vie à la naissance de 70 ans ; (iii) un taux d'alphabétisation des adultes de 83,1% ; (iv) un taux net de scolarisation primaire de 69,3% ; (v) un taux de mortalité infantile de 60,8‰ ; et (vi) un taux de population ayant l'accès aux réseaux d'eau canalisée de 19%.

¹Provision visant l'octroi d'un allégement supplémentaire de la dette en période intérimaire au titre de l'initiative PPTE renforcée (ADB/BD/WP/2005/44-ADF/BD/WP/2005/49) du 27 mai 2005.

² Sao Tomé et Principe -Document de Stratégie par Pays Axé sur les Résultats – 2005-2009 (ADB/BD/WP/2005/ 92, ADF/BD/WP/2005/104).

2.4 **Performances économiques** : L'économie est marquée par sa situation insulaire et l'étroitesse de son tissu économique. Avec un PIB estimé à 70,3 millions de dollars EU en 2005, l'économie de STP, hérité d'un régime socialiste, dépend fortement du secteur public (73% du PIB consacré aux dépenses de l'Etat). L'aide extérieure représente 166 dollars EU par habitant en 2002, un des niveaux les plus élevés au monde. Cette situation explique sa vulnérabilité face aux chocs exogènes. Par ailleurs, le taux de croissance du PIB est resté stable autour de 4% depuis 2001, avec une hausse en 2005 de 6%. En 2006, il est attendu que la croissance atteigne 8%, accompagnée de poussées inflationnistes. Le document de stratégie par pays approuvé en 2005 indique que les récentes performances macroéconomiques et la mise en œuvre des réformes structurelles sont ainsi jugées globalement satisfaisantes, prenant appui sur le cadre du programme triennal 2005-2007 appuyé par la FRPC, approuvé par le Conseil du FMI en août 2005. Suite à l'adoption du DSRP final par les institutions de Bretton Woods en 2005, la bonne performance du programme devrait permettre au pays d'atteindre le point d'achèvement en 2007. La stabilisation progressive de l'économie, à travers une meilleure maîtrise du déficit budgétaire et de l'inflation, reste l'objectif prioritaire du programme triennal 2005-2007.

2.5 **Dettes publiques** : Le pays a atteint le point de décision en décembre 2000, et bénéficie dans ce cadre de l'allègement intérimaire de dette au titre de l'initiative PPTE. Malgré cette assistance, le niveau de la dette extérieure reste élevé, dû notamment au retard dans le processus du point d'achèvement (initialement prévu pour 2003 et 2006). Le ratio VAN de la dette extérieure par rapport aux exportations est de 500% tandis que le ratio par rapport aux recettes fiscales est estimé à 278% en 2005, niveaux relativement élevés comparativement aux seuils définis dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. L'accord de rééchelonnement rétroactif selon les termes de Cologne, portant sur la période intérimaire PPTE, a été conclu à titre exceptionnel avec les créanciers du Club de Paris en septembre 2005. Le Gouvernement poursuit ses efforts pour atteindre le point d'achèvement en 2007 afin de pouvoir bénéficier à terme de l'application de l'initiative d'annulation de dette multilatérale (IADM). Cet allègement supplémentaire de dette pourra réduire substantiellement le fardeau de la dette de Sao Tomé & Principe à long terme.



Secteur pétrolier

Il est attendu que le secteur pétrolier apporte au pays des ressources considérables et des changements fondamentaux dans la structure de l'économie.

- Les analyses géologiques ont montré **la présence importante du pétrole et du gaz naturel dans les zones off-shore des îles de STP**. L'accord territorial avec le Nigeria de 2001 a abouti à la création de la Zone de Développement Conjointe (ZDC), gérée par l'Autorité Conjointe de Développement (ACD), dont le siège est basé à Abuja. L'accord prévoit **un partage de revenus pétroliers de 40% pour STP et de 60% pour le Nigeria** provenant de la ZDC.³ En mai 2006, Chevron-Texaco a annoncé des résultats positifs de son exploration dans la ZDC, mais dont la viabilité commerciale devrait être confirmée en 2007.
- Les **revenus pétroliers dans la période pré-production seront perçus sous forme de primes pétrolières sur la signature de concessions des blocs**. Il s'agit actuellement de l'exploration, et la production n'est pas prévue avant 2012. STP a reçu sa première prime pétrolière, en juillet 2005, sur le bloc 1 de la ZDC, d'un montant total de 49,2 millions USD (75% du PIB). Les autres appels d'offre portant sur les blocs 2 à 6, d'un montant total de 54,7 millions USD, font l'objet d'allégation de peu de transparence, alors que la signature de certains contrats ont été annoncée en mars 2006.
- Sur le plan institutionnel, en décembre 2004, le Président a signé **la loi sur la gestion des revenus pétroliers**, qui régit le cadre juridique des mécanismes pour une utilisation transparente et efficace de ces revenus. **Un fonds pétrolier a été établi selon cette loi, dont une partie financera annuellement des dépenses budgétaires dans les secteurs prioritaires, tandis que l'autre partie sera placée pour les générations futures**. Les dispositions supplémentaires à cette loi sont en cours d'examen par le Parlement. Les primes pétrolières sur les droits de concessions sont versées au fonds pétrolier, mais pour utilisation graduelle et complète avant le démarrage de la production, afin de palier aux besoins de financement.

2.6 *La Stratégie de la Banque (DSP) 2005-2009* axée sur les résultats a été approuvée par les Conseils d'administration le 19 octobre 2005 s'appuie sur deux piliers : (i) réduire la pauvreté en milieu rural ; et (ii) promouvoir la gouvernance en matière de gestion des finances publiques. Le programme indicatif pour 2005-2007 (FAD-X) prévoit : (i) Projet d'appui au développement de l'élevage - phase II (4 millions UC) ; et (ii) Projet d'appui institutionnel pour la Gouvernance (1,30 millions UC). En outre, des études économiques et sectorielles sont en cours d'élaboration : le Profil de Gouvernance pays ; l'étude conjointe avec la Banque mondiale sur l'évaluation fiduciaire intégrée (PER, CFAA, CPAR); et, l'étude sectorielle sur le transport. La Banque prépare également un appui technique pour la mise en œuvre du DSRP et une étude sur les coûts d'insularité pour STP.

III. PROROGATION DE L'ALLEGEMENT INTERIMAIRE ET MODALITES DE FINANCEMENT

3.1 Sao Tomé & Principe avait atteint son point de décision en décembre 2000 au titre de l'initiative PPTE. Dans ce cadre, le Groupe de la Banque s'était engagé à accorder un allègement de dette estimé à 34,20 millions de dollars EU, en VAN en vue de permettre au pays d'atteindre son point d'achèvement à fin décembre 2004. Mais pour des raisons liées principalement à l'instabilité politique durant la période 2001-2004, Sao Tomé & Principe a connu des décalages importants dans la mise en œuvre des conditionnalités de réalisation du point d'achèvement. En conséquence, après examen approfondi de la situation particulière précaire due aux dysfonctionnements de gouvernance récurrents et aux tensions persistantes au

³ Certaines estimations préliminaires disponibles évaluent à environ 30 milles barrels/jour la part de STP en 2013. Avec ce scénario, et sous l'hypothèse de prix constant de 30 USD/barrel, les revenus pétroliers annuels pour STP pourraient atteindre environ 92 millions USD, soit 130% du PIB de 2006, avec la réserve du fonds pétrolier de 3,1 milliards USD.

niveau des finances publiques du pays, une première extension de l'assistance intérimaire avait été accordée au pays sur la période 2005-2006. Cette extension prenant en compte les contraintes susmentionnées a permis de mobiliser un montant de 3,09 millions de dollars EU. Dans ce cadre, le dernier trimestre de l'année 2006 avait été ciblé comme période butoir pour atteindre le point d'achèvement.

3.2 En dépit de cette prorogation par le Groupe de la Banque, le pays accuse un retard dans la satisfaction des conditionnalités pour parvenir au point d'achèvement comme prévu. Toutefois, force est de reconnaître que le pays avait tout de même accompli des progrès satisfaisants en matière de réformes et de bonne gouvernance. Dans ce cadre, le nouveau gouvernement issu des élections présidentielles de 2006 ouvre des perspectives encourageantes de paix et de stabilité politique et sociale. Face à ces perspectives et à l'engagement des autorités dans la poursuite et l'approfondissement des réformes en cours d'exécution, la Banque reste engagée à maintenir son soutien au pays en lui accordant une seconde prorogation de l'allègement intérimaire. Cette décision s'appuie sur les consultations tripartites engagées entre le Groupe de la Banque, le Fonds fiduciaire PPTE et le FMI en vue d'accompagner Sao Tomé & Príncipe jusqu'au point d'achèvement. Cet appui est conforme aux résolutions des Conseils du 29 juin 2005 relatives à la prorogation par la Direction de l'allègement de dette au titre de l'initiative PPTE.

3.3 **Justification de la prorogation.** Les résolutions pertinentes des Conseils d'administration de mai 2005 stipulent clairement quatre critères d'éligibilité pour tout pays membre du programme renforcé PPTE: (i) avoir atteint le point de décision et mis en œuvre les réformes pendant au moins trois ans; (ii) avoir épuisé les ressources pour l'allègement de dette approuvé lors du point de décision; (iii) avoir reçu moins de 40 pour cent du total de l'allègement de dette, en valeur actuelle nette, approuvé au point de décision et; (iv) accomplir des progrès significatifs vers l'atteinte du point d'achèvement, attestés par des preuves fournies par ces institutions financières multilatérales sœurs et par l'évaluation propre du Groupe de la Banque. Il est important de noter que la Banque mondiale continue d'octroyer un allègement de dette dans le cadre de l'assistance PPTE.

3.4 L'analyse de ces critères permet de soutenir la décision de la direction d'accorder une extension supplémentaire de la période intérimaire à Sao Tomé & Príncipe. En effet, le pays se trouve en période intérimaire depuis 2000, ce qui satisfait le premier critère.⁴ Concernant les critères (ii) et (iii) susmentionnés, il est important de souligner que les ressources allouées au pays pour l'assistance intérimaire ont été épuisées depuis l'échéance d'octobre 2006. L'allègement de dette cumulé octroyé est estimé à 8,56 millions de dollars EU, ce qui équivaut à 7,35 millions de dollars EU, en VAN soit 21,5 % inférieur au plafond autorisé de 40% de l'engagement total du Groupe de la Banque. Quant au quatrième critère, les récentes missions de la Banque et des institutions de Bretton Woods confirment que les autorités restent engagées à poursuivre les réformes indispensables au développement du pays, et à l'exécution du programme avec le FMI.

3.5 Compte tenu de toutes ces évolutions favorables, et du respect des critères d'éligibilité définis par les Conseils en mai 2005, la Direction, après des consultations avec les Institutions de Bretton Woods a décidé d'octroyer la prorogation de la période intérimaire de Sao Tomé &

⁴ Pour plus d'informations, voir Sao Tomé & Príncipe : Document de Stratégie par Pays – 2005-2009 (ADB/BD/WP/2005/78/Rev.1 - ADF/BD/WP/2005/82/Rev.1) du 10 août 2005.

Principe, afin de soutenir les réformes structurelles et programmes d'ajustement en cours. Cette décision nécessite la mobilisation d'un montant additionnel de 1,83 millions de dollars EU auprès du Fonds fiduciaire dans le cadre de l'assistance PPTE afin de permettre au pays d'atteindre le point d'achèvement prévu avant la fin de l'année 2007.

3.6 L'allègement de dette ainsi octroyé portera l'assistance cumulée de la Banque à Sao Tomé & Príncipe de 7,35 à 8,67 millions de dollars EU, en VAN (ce qui équivaut à 10,40 millions de dollars EU, en termes nominaux) au terme de la seconde période intérimaire. Cette assistance portera alors la dette octroyée au pays à 25,3 pour cent de l'engagement total du Groupe de la Banque. Cet effort d'allègement permettra à Sao Tomé & Príncipe de bénéficier d'une réduction d'environ 80 pour cent des obligations au titre du service de sa dette venant à échéance à l'égard Groupe de la Banque à compter du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au point d'achèvement (*voir l'annexe pour les détails de l'opération*).

IV. CONCLUSION

4.1 Les Conseils sont invités à prendre note de la prorogation de l'allègement de dette de la Sao Tomé & Príncipe dans le cadre de l'exécution de l'initiative PTTE. Cette décision s'avère nécessaire pour accompagner et aider le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes structurelles et les programmes d'ajustement afin de permettre au pays de réaliser les objectifs de développement du millénaire à l'horizon 2015. A cette fin, l'atteinte du point d'achèvement en 2007 permettra au pays de bénéficier des dividendes de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). A terme, cette assistance additionnelle permettra au pays de consolider encore davantage ses performances en matière de bonne gouvernance, et de promotion des activités du secteur privé, comme moteur d'une croissance encore plus forte et soutenue. Des dispositions seront prises avec les autorités du pays, et avec le soutien de la communauté internationale, afin de garantir la soutenabilité de la dette du pays à moyen et long termes, prenant appui sur les analyses prospectives y afférentes.

Annexe

Tableau : Période intérimaire - Projection de mise en œuvre de l'initiative PPTE

(in million de \$EU)

SAO TOMÉ &
PRINCIPE

Point de Décision : ANNEE
Décembre 2000

ANNEE	TOTAL FAD	POURCENTAGE FAD DANS LE TOTAL	TOTAL (BAD/FAD)
2001	1,311638	100.0	1,311638
2002	1,375594	100.0	1,375594
2003	1,383608	100.0	1,383608
2004	1,401287	100.0	1,401287
2005	1,462615	100.0	1,462615
2006	1,628912	100.0	1,628912
2007	1,834900	100.0	1,834900
	10,398554	100.0	10,398554

Résumé

Engagement total de l'Allègement, nominal	78,932921 mn
Engagement total de l'Allègement, VAN	34,200000 mn
Allègement intérimaire, en nominal	10,398554 mn
Allègement intérimaire, en VAN	8,667783 mn
Ressources nécessaires pour la prorogation	1,834900 mn
Terme de la Prorogation	Déc. 2007
Durée totale de l'assistance PPTE	38 ans